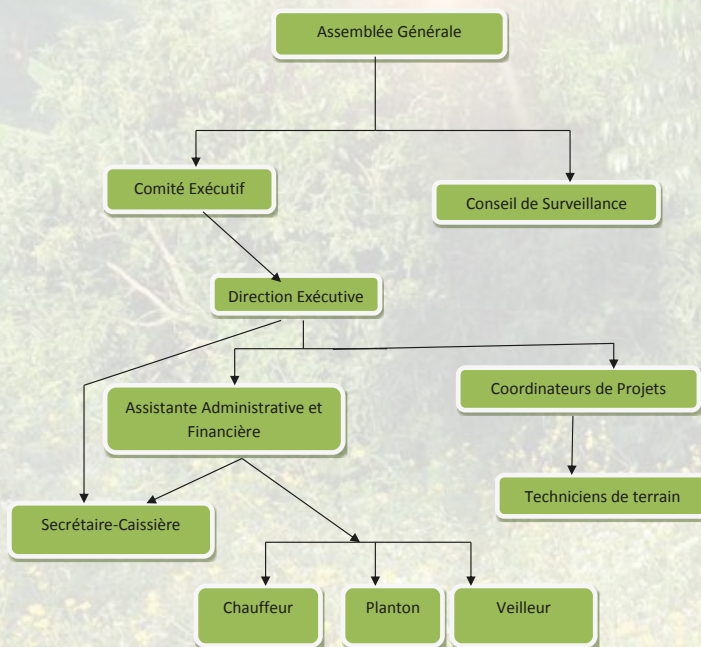


- la sensibilisation
- l'évaluation de l'impact environnemental

ORGANIGRAMME



◀ Apiculture



◀ Pépinière en développement



◀ Renforcement des capacités



◀ Distribution des plants fruitiers aux ménages



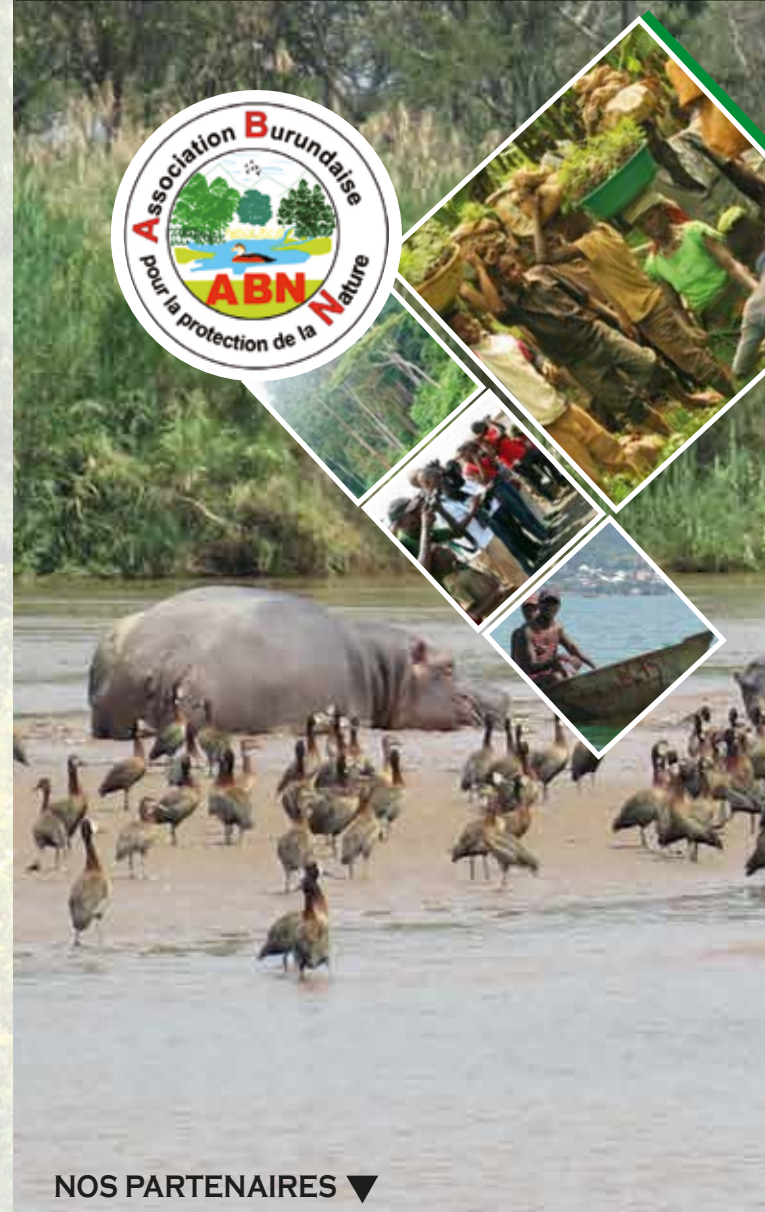
◀ Dons de chèvres à la communauté etc.

NOS COORDONNEES

Avenue de la Révolution N° 8,
 Téléphone : 22 24 94 70 / 22 24 947 1
 B.P : 7069
 Email : info@abn.bi, Site web : www.abn.bi



ASSOCIATION BURUNDAISE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE "ABN"



NOS PARTENAIRES ▼



HISTORIQUE

L'Association a été agréée le 8 Avril 2000, par le Ministère de l'intérieur par ordonnance Ministérielle n° 530/231, comme organisation non-gouvernementale sans but lucratif (ASBL) régie par le décret-loi N° 1/11 du 18 Avril 1992 relatif aux associations sans but lucratif, et sous le nom d'Association Burundaise pour la protection des Oiseaux, ABO en sigle.

A ce moment, l'ABO a tout de suite entrepris de contribuer à la conservation de la nature au Burundi en travaillant avec les populations riveraines des grandes aires protégées nationales pour les faire participer dans l'exercice de la conservation de la biodiversité nationale.

Toutes fois, 13 ans plus tard, en date du 07 Septembre 2013, l'Assemblée Générale de l'ABO, réunie en séance plénière extraordinaire, a adopté à l'unanimité la décision de modifier son appellation. Elle est devenue l'Association Burundaise pour la protection de la Nature, « ABN » en sigle, dans l'intention de mieux s'adapter à ses programmes d'activités qui, après tout, visaient la conservation de toutes les composantes de l'environnement naturel.

L'ABN se caractérise surtout par sa structure démocratique, fortement inspirée de ses partenaires internationaux, tels que Birdlife International et l'UICN, au sein desquels l'Association jouit d'un statut privilégié pour la collaboration.

VISION

La vision de l'ABN est « Un Burundi vivant en cohérence avec la nature par l'utilisation équitable et rationnelle des ressources de l'environnement naturel ».

MISSION

La mission de l'ABN est de contribuer à la conservation de la nature, l'utilisation durable des ressources naturelles, et à celle des services écosystémiques pour le grand bénéfice de la population Burundaise.

NOS OBJECTIFS

L'ABN a pour objectifs de :

- Promouvoir l'amour et la conservation de la Nature dans toutes les catégories sociales Burundaises par la sensibilisation, la conscientisation et la dissémination de l'information environnementale,

DOMAINES D'INTERVENTION

Dans ses activités, l'ABN intervient dans les domaines suivants :

- la conservation des aires protégées, des bassins versants, des zones humides et des paysages.
- la protection de la biodiversité
- la réhabilitation de l'habitat naturel
- le plaidoyer
- l'amélioration des conditions de vie des communautés
- le renforcement des capacités
- l'éducation environnementale.

- Rassembler les amis de la nature autour de l'objectif de sa préservation et de réhabilitation de la Nature ainsi que de l'utilisation durable des ressources naturelles, dont dépend la population Burundaise,
- Mettre sur pied de programmes d'activités propres à contribuer à la conservation de la Nature ainsi qu'à l'utilisation durable de ses ressources naturelles au Burundi,
- Participer aux différents rencontres et fora organisés dans le cadre de la conservation de la Nature et utilisation durable des ressources naturelles au niveau national, régional et international..